

## Voici, en Wallonie, des centres d'insertion

PAUL PIRET Publié le jeudi 11 juillet 2013 à 05h37 - Mis à jour le jeudi 11 juillet 2013 à 07h41



**BELGIQUE Recadrage de l'insertion socioprofessionnelle. Il fâche le secteur.**

Pourtant important, le secteur de l'insertion socioprofessionnelle reste mal connu en Wallonie. Loin d'être héritier des entreprises d'apprentissage, c'est celui qui rencontre prioritairement des problèmes d'insertion de personnes exclues en raison de leur faible niveau de qualification, de leur éloignement du marché du travail, de difficultés personnelles (sociales, familiales, de santé, judiciaires...). Voilà qu'un décret rebat le secteur; voici que celui-ci a donné de la voix pour le contester.

Une évaluation externe préalable (du consultant Comase) avait épinglé plusieurs nécessités : assurer la lisibilité du secteur, répondre aux disparités sous-régionales, piloter l'offre de formation et le plan de connaissances, etc. Et des actions ont déjà été prises, plaide le ministre en charge du sujet, André Antoine (CDH) : le renouvellement d'agrément pour tous les centres (à deux exceptions près), l'augmentation du budget (moyennant une rare préservation de l'indexation), la restauration progressive d'un paiement équivalent entre les centres (non sans polémiques).

Quant au nouveau décret même, le plus visible en est l'unification du secteur, aujourd'hui partagé entre EFT et OISP, sous l'appellation unique de Centres d'insertion socioprofessionnelle. Ces CISP seront organisés en filières, distinguées en fonction de la méthodologie (cours et stages en entreprise, ceux-ci éventuels ou non).

D'autres considérations s'y ajoutent, officiellement relatives à la clarification des missions, une meilleure prise en compte des réalités locales, un financement plus équitable, etc. Autant de considérations *"importantes pour le secteur, de nature à le conforter"*, a défendu André Antoine.

Le secteur ne l'entend pas de cette oreille. Des délégués de l'Interfédération, qui chapeaute ses employeurs, rejoints par des représentants CNE et Setca, ont d'ailleurs manifesté devant le Parlement wallon toute la matinée de mercredi, jour du vote du décret. Outre un manque général de souplesse à ses yeux, "l'Interfédé" critique en particulier l'élargissement du public cible, et dès lors la réduction de l'accès aux moins qualifiés. Le ministre cite des chiffres démontrant que cet élargissement vers les diplômés de fin du secondaire existe déjà pratiquement, et que les dérogations qui permettent de s'ouvrir à des plus diplômés ne sont pas obligatoires. L'Interfédé rétorque par d'autres chiffres, et explique que les pressions pour prendre en charge d'autres publics existent déjà - notamment par le fait du Forem.

Le secteur s'alarme aussi pour son financement. *"Il n'y a aucune volonté d'économie, ni de déstabiliser"*, certifie le ministre de l'Emploi. On lui réplique que l'enveloppe est constante et fermée; les nouvelles répartitions imposeraient donc des pertes pour certains centres voire leur fermeture, licenciements à la clé.

Le projet de décret a été voté hier soir majorité contre opposition - ce qui n'empêche pas des critiques sur les bancs PS et Ecolo. La partie se poursuivra avec la rédaction de gros arrêtés.